

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/17

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 02 octobre 2024

Date de convocation : **20 septembre 2024**
Heure de début de séance : **18h25**
Secrétaire de séance : **Mme CARON Martine**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Yves Cottard ; Michel Millon ; Bruno Lengrand ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Karine Verqueren, Johnny Lenoir, Marcel Chaneac ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Antoine Loquet* ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Jean-Claude Gout ; Cyrille Cleuet ; Valérie Bauduin, Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Murielle Fimes ; Gauthier Nancelle, Thierry Quentin ; Frédéric Da Silva ; Michel Choisy. Jean-Pierre Cozette ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron ; Christophe Dumont. (*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** de Valérie Boitel à Michel Million, de Roger Parzybut à Bruno Lengrand, de Jean-Michel Cherault à Jean-Claude Gout, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

OBJET : Décision modificative N°2-2024

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 détaillée applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable de plus de 10 000 habitants,

Vu la délibération n° 2023-23 du 06/12/2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à l'Affectation provisoire du Résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2023,

Vu la délibération n° 2023-24 du 06/12/2023 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 2024-05 du 16/04/2024 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Supplémentaire 2024,

Vu la délibération n° 2024-07 du 18/06/2024 par laquelle le Comité Syndical a adopté la Décision Modificative N°2024-01

Considérant l'ensemble des reports des recettes et dépenses de fonctionnement,

Le Président propose d'adopter la Décision Modificative n°02-2024 pour régulariser les comptes suivants dans la section Investissement-dépenses :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		49 995,00 €
D 61551 : Matériel roulant		5 362,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		55 357,00 €
D 21311 : Bâtiments d'exploitation		12 715,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		12 715,00 €
D 6811 : Dot. aux amort. immo. incorp. ..	56 357,00 €	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section	56 357,00 €	
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.	56 362,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	56 362,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 000,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 000,00 €
R 28031 : Frais d'études		8 277,00 €
R 28051 : Concessions et droits similaires		520,00 €
R 28121 : Terrains nus		2 293,00 €
R 28131 : Amortissement bâtiments	10 100,00 €	
R 281561 : Service de dist eau potable	72 360,00 €	
R 28157 : Agenc. et amenag. du mat. et o..		1 750,00 €
R 28175 : Amort. matériel et outillage technique (mad)		4 200,00 €
R 28178 : Amort. autres immo. corporelles (mad)		28 300,00 €
R 28181 : Install. générales, agenc. et ..	20 000,00 €	
R 28183 : Mat. de bureau et mat. infor.	752,00 €	
R 2828 : Amortissement autres immobilisations corporelles (affectation)		1 510,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	103 212,00 €	46 850,00 €
R 2031 : Frais d'études		12 715,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		12 715,00 €

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **d'adopter** la décision modificative n°02-2024 du budget 2024
- 2°) **d'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

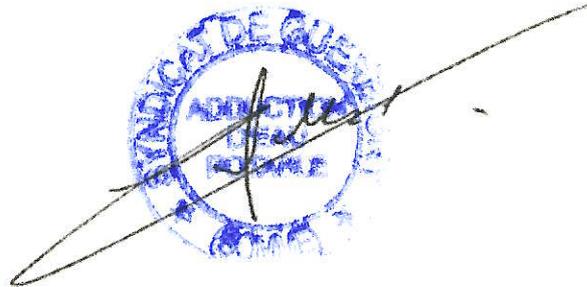
ID : 080-200096030-20241002-DCS_2024_17-DE



Délibération DCS 2024/17

Membres en exercice :	84	Votants :	48
Présents :	44	Pour :	48
Absents :	40	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 09/10/2024 et transmission par voie dématérialisée le 09/10/2024.
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le



ID : 080-200096030-20241002-DCS_2024_17-DE

Generation DCS 2024/17